



## **Les engagements à l'égard des salariés dévoyés !**

Le 30 septembre dernier la Ministre du Travail (Myriam El Komri) a adressé à Philippe Martinez (secrétaire général de la CGT), un courrier déclinant les engagements des pouvoirs publics à l'égard des salariés. Celui-ci prévoyait une mobilisation exceptionnelle des moyens de pôle emploi en matière de formation et d'accompagnement personnalisé.

**Concernant la revendication principale des salarié(e)s : le recours exceptionnel au dispositif de Rémunération de Fin de Formation (RFF) avait été proposé afin de pouvoir répondre à la demande exprimée par les salariés en lutte depuis un mois.** Cette rémunération minimale de 652 € devait concerner l'ensemble des salariés victimes du désastre MG Call conformément aux engagements ministériels. Extrait du courrier de Mme El Komri au secrétaire général de la CGT le 30.09.2015 :

Néanmoins, pour tous les salariés qui, dans le cadre de leur projet professionnel, s'engageront dans des formations, leurs allocations pourront être prolongées jusqu'à l'issue de la formation et si nécessaire dans ce cadre couvrir une période de 12 mois.

**Stupéfaction le 8 octobre, vu le dévoiement des engagements ministériels. Le directeur régional de pôle emploi, en l'absence remarquée de la Préfecture, s'est refusé dans un 1er temps à toute couverture sur 12 mois des salariés n'ayant plus de droit à indemnisation une fois le licenciement économique effectué.**

Devant la réprobation générale exprimée, le directeur régional a proposé une prise en charge sous la forme du RFPE (rémunération des demandeurs d'emploi en formation) mais largement insuffisante, car ne prévoyant dans certains cas (salariés de moins de 26 ans) qu'une indemnisation allant de 310 à 401 €.

### **HONTEUX ET INACCEPTABLE !**

Tant les chiffres officiels des fonds publics engagés dans le désastre MG Call sont édifiants. Rappelons que le patron avait engagé seulement 1 500 € de sa poche. Le Projet MG Call/IRC aura bénéficié des aides publiques suivantes :

Aides à la formation pôle emploi : **679 200 €** ;

➤ Prise en charge par l'Etat de l'activité partielle (alors qu'il n'y avait aucune activité l'Etat a financé sur la période du 25 février 2015 au 31 mai 2015) : **364 267 €**.

➤ l'engagement public des collectivités (Grand Tarbes) sur l'aménagement spécifique du local (**160 000 €**) et une franchise de loyers sur deux trimestres (**20 000 €**).

Ce sont donc au total : **1 210 467 € de financements publics (directs ou indirects) qui auront été engloutis dans cette affaire.**

**Pour les salariés, c'est un sentiment de colère qui prédomine.**

Comment accepter en effet une telle attitude des pouvoirs publics alors qu'ils avaient été alertés du désastre à venir par les salariés eux-mêmes par courrier du 25 juin 2015.

**Les Salariés de MG CALL et d'IRC en appellent à votre soutien : ce mardi 13 octobre 2015 – 15 h 30 devant la Préfecture à Tarbes.**

Et en signant la pétition sur le site internet :

<http://www.petitionpublique.fr/PeticiaoVer.aspx?pi=P2015N48223>

ou en renvoyant le bulletin suivant à UD CGT 65 –Bourse du Travail – 65000 TARBES/

Nom	Prénom	Adresse	signature